

LE POLITIQUE

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 15 AOUT.

La reine prendra définitivement sa résidence à Windsor, à dater du 22. 500 liv. ont été souscrits pour célébrer son arrivée. Il y aura des dîners entr'autres un dîner public pour les pauvres, feux d'artifices, un bal, etc.

— La duchesse de Kent a fait visite hier à la reine douairière, à Bushy Parc.

— Le roi défunt Guillaume IV a laissé au roi de Hanovre toutes ses épargnes sur la liste civile de cet état.

— L'hôtel de l'ambassade d'Espagne a été assailli aujourd'hui par une troupe armée et nombreuse de soldats de l'ex légion anglaise en Espagne. L'ambassadeur leur a dit qu'il ne pouvait rien leur accorder avant d'avoir reçu une réponse de son gouvernement. Ces malheureux se sont retirés, et l'ambassadeur a demandé des secours à la police.

— On assure que les deux chambres du parlement seront convoquées pour le 7 novembre prochain.

— La liste des élections, publiée aujourd'hui par le *Courier*, contient 338 réformateurs, 306 Tories. La majorité numérique des réformateurs s'accroît de nouveau, grâce aux élections de l'Irlande, elle est déjà de 32 membres.

— Le *Morning Chronicle* publie les chiffres suivants comme le résultat le plus exact des élections : réformistes déjà nommés 318; Tories, 302. Réformistes qui seront nommés, 27; Tories, 3. Total : réformistes, 345; Tories, 305. Total général, 650, 8 membres douteux. Total, 658.

— M. Green, l'aéronaute, ne cesse pas de faire des ascensions pendant la belle saison. Avant hier il a encore fait un voyage aérien, accompagné de M. Davidson, peintre de Londres. La descente en parachute s'est effectuée parfaitement bien. M. Davidson a été plus heureux que son confrère le peintre Cocking.

FRANCE. — PARIS, LE 16 AOUT.

La famille royale est arrivée hier soir à St Cloud. La reine et la duchesse d'Orléans doivent assister aujourd'hui à la distribution des prix de la Sorbonne.

Le roi dont le retour était fixé à samedi prochain, a dû quitter le château d'Eu hier au soir, il arrivera ce matin même à Paris.

— M. Martin (du Nord) est revenu de sa course en Angleterre. Débarqué à Calais, dimanche soir, vers neuf heures, il est reparti à minuit pour Lille.

— Quelques personnes prétendent déjà que le ministère éprouve de nouvelles hésitations au sujet de la question de la dissolution des chambres, par suite des dernières nouvelles venues d'Espagne et que plusieurs membres du cabinet, voudraient ajourner cette mesure à l'année prochaine. Nous croyons ce bruit sans fondement; la dissolution est regardée maintenant comme une question irrévocablement décidée, et le ministère pourrait difficilement revenir sur ses premières intentions.

— M. le capitaine Bertrand, prévenu d'insubordination et d'insultes envers le colonel commandant la place de Toulon, va être jugé, dit-on, par le conseil de guerre convoqué à cet effet par une décision ministérielle.

— L'instruction ouverte à Valenciennes contre Brunet, sa famille et deux autres individus poursuivis du chef de fabrication et distribution de fausse monnaie, est enfin terminée, et la chambre du conseil de notre tribunal vient de rendre sa décision le 12. Par suite de sa déclaration, Brunet seul et deux de ses enfants sont renvoyés devant la cour d'assises, le premier comme auteur, les autres comme complices. La femme Brunet, un des fils et deux autres individus sont mis hors de cause par une déclaration de non-lieu. On dit que M. le procureur du roi appelle de cette décision relativement à la femme, au fils et à l'un des autres prévenus.

(Echo de la Frontière.)

— Il y a quelques jours, qu'on comptait une quinzaine de cas de choléra par jour à Marseille; d'après nos lettres du 12, le mal, loin de faire des progrès, a diminué, et le nombre des cas journaliers se réduit à quatre ou cinq.

— On écrit de Malte, le 20 juillet :

Toutes les affaires sont suspendues à cause du choléra, dont les cas s'élèvent jusqu'à 300 par jour.

— On écrit de Toulon, le 12 août :

« Le contre amiral Gallois, nommé au commandement de la division du Levant, a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir avec les vaisseaux le *Jupiter* et le *Santi-Pedri*, qui font partie de cette division et qui sont mouillés sur notre rade.

Il paraît que les mouvements de la flotte du vice-roi d'Égypte, qui a repris la mer, sans faire connaître sa destination, ont porté le gouvernement à doubler sans délai nos forces navales dans le Levant, où se trouveront réunis trois vaisseaux, cinq bricks, deux corvettes et un bateau à vapeur qui va être mis, dit-on, à la disposition de l'amiral Gallois. »

— On écrit de Palerme, le 24 juillet :

La totalité des décès cholériques à Palerme n'aura pas été

moindre de 24,000, ce qui est effrayant, surtout si l'on considère que c'est en 35 jours que s'est opérée cette affreuse mortalité, et que la population totale n'excédait pas 160,000 âmes. Les causes premières sont sans doute l'intensité du fléau et la position basse et humide de Palerme et de son territoire, ceint de hautes montagnes; mais d'autres y ont contribué encore.

Le gouvernement a usé de la plus grande prudence pour assurer le châtiement des assassins, sans entreprendre avec eux une lutte ouverte, qui aurait assuré le triomphe de ces misérables et la ruine de Palerme. Ce n'était pas en effet, avec 2000 soldats, presque tous malades, qu'il pouvait essayer les moyens de rigueur dans une ville de 160,000 habitants, dont 20,000 désespérés, furieux et manquant de pain. Il dut se borner à une résistance passive, en attendant l'arrivée des troupes qu'il avait demandées à Naples; mais à peine un renfort de 3000 hommes avait-il touché le rivage sicilien, que des détachements se sont rendus sur tous les points où des émeutes se sont manifestées, et que des conseils de guerre y ont été installés.

Avant-hier, 22 du courant, 10 individus ont été condamnés à mort et immédiatement exécutés dans la petite ville de Misilmeri. La commission militaire de Palerme s'est réunie ce matin, et procède au jugement des assassins de cette ville et des environs.

Bulletin de la bourse de Paris du 16 août. — La fermeté de la rente française 3 p. c. est remarquable en ce moment, si l'on fait attention au petit nombre d'affaires engagées ce mois-ci sur cette valeur.

Il n'y a d'affaires pour le moment que sur les actions de l'industrie; les chemins de fer obtiennent toujours une grande faveur : le chemin de St-Germain a été coté 937 50, la rive droite de Versailles 760, la rive gauche 660, le chemin de Mulhouse à Thann 695. Les autres valeurs ont été assez peu animées.

L'actif espagnol a un peu fléchi par suite de la dépêche télégraphique; il a été coté à 21 7/8 3/4.

Les ducats ont également fléchi; les nouvelles de Sicile sont tellement contradictoires, que cela inquiète un peu les porteurs de la rente de Naples : de 97-25 fin courant coté lundi dernier, on ne faisait aujourd'hui que 97, et il y avait peu de demandes.

Les banques belges ont fléchi à 14 1/2, tandis que la Société Générale est montée à 1690.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On a publié les dépêches télégraphiques suivantes :

« Bayonne, 14 août, 5 heures du soir.

« Les nouvelles reçues aujourd'hui de Saragosse ne disent rien de nouveau sur la marche du prétendant. Espartero était le 5 à Calamocha, et Oraa s'était porté de Forcall par Mirabel, direction que l'ennemi avait prise.

« Le général Vigo était arrivé le 7 à Guadarrama pour rejoindre les troupes envoyées de Madrid et marcher sur Ségovie. »

« Bayonne, 14 août 1837, à 8 heures du soir.

L'ambassadeur de France à M. le ministre des affaires étrangères.

Madrid, 11 août, à 4 heures du soir.

« L'état de siège continue. Les avant postes de la troupe qui occupe Ségovie se sont montrés la nuit dernière à cinq lieues et demie de Madrid. La garde nationale a pris les armes. Les ennemis ont disparu ce matin. Espartero, à la tête de 10 à 12,000 hommes, sera demain dans les environs de la capitale, qui est tranquille. »

— Les nouvelles de Madrid portent qu'on venait d'apprendre, par Séville, que l'empereur de Maroc veut se mettre en état d'hostilité avec l'Espagne, du côté de Ceuta; des forces africaines considérables y étaient en vue; le gouverneur de ce bague demandait au ministère des instructions en conséquence.

— On écrit de Barcelonne, 6 août :

La nouvelle junte a pris le nom de *conseil central*. Outre cela, on a nommé une *commission de milice*. Le conseil central s'occupe de trouver les moyens de pourvoir au déficit mensuel pour les dépenses de la guerre et pour l'entretien d'un nouveau corps de 10,000 hommes qu'on va lever : le déficit monte à 3 millions de réaux environ et on y fera face par une contribution de guerre mensuelle distribuée entre les quatre provinces de la principauté.

La commission de la milice a, de son côté, décrété la mobilisation générale des nationaux, sans distinction de personnes.

Le conseil central a envoyé, le 2, un message au capitaine-général, baron de Meer, afin de lui faire connaître son installation et lui communiquer les déterminations prises.

Les patriotes viennent de faire paraître un nouveau journal appelé *el Constitucional* qui, tout en soutenant le mouvement catalan, déclare hautement qu'on ne se propose que l'Union, la Cessation de la guerre civile et la Constitution de 1837.

Le *Mémorial bordelais* ajoute le postscriptum suivant : Nous apprenons à l'instant par lettre d'Oleron, qu'aussitôt que la prise de la position de Ségovie fut connue, le 5, au

quartier-général du prétendant, il a été décidé, d'après les mouvements que l'on remarquait, de s'y porter immédiatement avec des forces nombreuses pour fortifier cette ville, et en faire la cour provisoire de don Carlos. C'est Quilez qui doit se rendre à Ségovie sur le champ avec 6000 hommes, assure-t-on, car on veut conserver Ségovie, coûte que coûte.

— Le *Mémorial bordelais* du 13 donne des nouvelles de Madrid parmi lesquelles nous remarquons les détails suivants :

A Madrid, il peut y avoir 2500 hommes de troupes de ligne garde royale, et à peu près 3000 gardes nationaux, car la garnison de Madrid s'est diminuée beaucoup, le gouvernement ayant eu besoin d'en renforcer les armées d'opérations. La situation de la capitale est fort critique, et les sociétés secrètes doivent aussi travailler pour profiter des circonstances.

En même temps, l'Espagne dit qu'on a commencé les travaux pour fortifier Madrid. Tous les employés ont été invités à former des bataillons destinés à maintenir l'ordre dans la capitale, tandis que la garnison se porte contre les factieux.

— Les journaux de Madrid du 8 rendent un compte détaillé de la séance du 7, qui a été des plus orageuses. Le congrès a résolu à l'unanimité de s'occuper des affaires de la guerre. On a lu une proposition signée par les députés de la Vieille-Castille qui demandaient que les ministres se présentaient au congrès pour rendre compte des mesures adoptées afin d'empêcher l'installation d'une junte rebelle dans la province de Soria, qui s'occupe à lever tous les jeunes gens pour la faction.

M. Villa a ajouté qu'il fallait étendre cette proposition à toutes les provinces.

Le ministre des affaires étrangères a fait entendre qu'il n'était ni opportun, ni politique d'exiger des explications de cette nature, surtout dans le moment actuel. Cependant l'attaque des députés de l'opposition, et surtout de M. Olozaga, a été si vive, qu'il a fallu que le ministre donne enfin quelques explications, les cortès s'étant déclarées permanentes jusqu'à ce que la question ait été résolue.

La séance s'est terminée à sept heures et demie. La proposition que le ministère a combattue a été rejetée par 76 voix contre 53, quoiqu'une trentaine de députés ministériels eussent abandonné la salle à cause de l'heure avancée.

PORTUGAL.

Nous avons donné ces jours-ci une adresse des cortès portugaises relative à la situation politique actuelle de ce pays; on a dit que la reine dona Maria avait refusé de recevoir la députation des cortès, chargée de lui présenter cette adresse. Les dernières nouvelles de Lisbonne disent au contraire que la députation a été reçue par la reine et donne même la réponse de S. M. La voici :

« Messieurs les députés aux cortès constituantes de la nation portugaise, la déclaration que vous venez de me faire en ce jour est digne de respect et de confiance, et je l'ai entendue avec beaucoup de plaisir. J'ai confiance dans la nation portugaise de même qu'elle doit avoir confiance en moi.

« Continuez, messieurs les députés, à travailler pour la cause de la réforme dans laquelle vous êtes si judicieusement entrés, et que la nation désire.

« Les mesures énergiques et vigoureuses que mon gouvernement a prises, vous prouvent suffisamment que je suis parfaitement d'accord avec les représentants de la nation.

« J'ai la confiance que bientôt la tranquillité sera rétablie.

« Vous acheverez, messieurs, l'œuvre importante de notre pacte fondamental. C'est à moi qu'il appartiendra de le faire exécuter et respecter, et aucune force ne pourra jamais déterminer l'indissoluble union de la reine avec la nation. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 17 AOUT.

M. le ministre des travaux publics n'arrivera d'Angleterre que dans cinq ou six jours.

— M. l'ingénieur de Ridder est de retour de son voyage en Angleterre. Il y était allé acheter un assortiment d'outils nécessaires à la construction des machines et autres objets du matériel d'exploitation du chemin de fer. Ces outils ne se trouvent point en Belgique.

— On assure que le jour même où le traité de navigation a été conclu entre la Prusse et la Hollande, un traité de commerce a été signé entre la Hollande et l'Angleterre. Les conditions de ce dernier traité, disent plusieurs journaux français, ne sont pas encore connues, mais on les dit de nature à assurer au commerce et à la navigation de la Grande-Bretagne des avantages équivalents à ceux accordés à la Prusse.

— Afin d'établir plus de régularité dans le licenciement des volontaires dont le terme de service est expiré, M. le ministre de la guerre a décidé qu'à l'avenir il aurait lieu au commencement de chaque trimestre. En conséquence les

propositions de licenciement définitif des volontaires dont le terme de service est expiré dans le trimestre précédent et qui demandent leur congé, seront adressées au département de la guerre dans les dix premiers jours du premier mois de chaque trimestre. Afin de faire concorder les termes d'engagement volontaire avec les époques du licenciement, les chefs de corps et de dépôts sont invités à faire désormais contracter les engagements volontaires de manière à ce que le terme n'expire qu'à la fin d'un trimestre. (J. de la Belgique.)

Bruxelles, 16 août (trois heures). — Les actions indigènes se tiennent avec fermeté, elles ne se ressentent nullement des brusques oscillations des valeurs étrangères : Société générale titres en nom fl. 790 A. sans vendeurs, certificats au porteur émission de Paris en hausse 1672 A ; Société de Mutualité, on a fait 113 1/2, sont restées cotées 113 et A ; Banque de Belgique 138 1/2 P ; Actio réunies, 101 7/8 P ; nouvel emprunt de la Banque Foncière, 100 A.

Les chemins de fer français n'ont donné lieu à aucune affaire et ne sont pas cotés. Grand mouvement de baisse dans l'actif espagnol, à cause des nouvelles défavorables, que l'on dit cependant moins effrayantes qu'elles le paraissent. Ouvert à 19, le cours est descendu à 18 7/8 3/4 5/8 1/2 et même 3/8 fait pour rester 18 1/2 argent.

Marché des huiles et graines. — Les huiles de colza au comptant continuent à être excessivement rares et on ferait fl. 49 1/4 s'il y avait des vendeurs. Cet état de choses ne peut durer, notre cours étant de 2 florins plus élevé que celui de plusieurs marchés des Flandres où il est resté des huiles invendues, qui nécessairement reflueront ici. On a rien fait à terme.

Avance (deux heures). — Ardoins 18 3/4 P. à demain, 5/8 1/2 3/8 P. au 20, 18 1/2 A. comptant passablement d'affaires.

LIEGE, LE 18 AOUT.

Hier, le plus beau temps a favorisé les courses et le feu d'artifice. Nous devons dire cependant que la brise si agréable qui venait incessamment rafraîchir les nombreux spectateurs qui assistaient aux premières courses, n'est point venue au secours de la foule moins nombreuse qui assistait aux dernières; mais chacun bravait les ardeurs d'un soleil brûlant, parce qu'on avait toujours conservé l'espoir que LL. MM. assisteraient encore aux courses du 17.

A 11 heures du matin, le roi et la reine se sont rendus, ainsi que nous l'avons dit, à Seraing, pour y visiter les ateliers de M. Cockerill. Le roi y a été reçu avec enthousiasme, et les préparatifs faits par notre grand industriel, pour la réception de LL. MM. se distinguaient par leur éclat, leur richesse, mais surtout par leur bon goût.

Ce n'est qu'à 4 heures que LL. MM. se sont rendues aux courses. Un murmure de satisfaction a accueilli l'annonce de leur arrivée, elles ont traversé une partie de l'hippodrome, pour se rendre à la tente qui avait été préparée pour les recevoir, au milieu des cris de *vive le Roi, vive la Reine!*

Après les courses, LL. MM. ont passé sur le pont jeté sur la Meuse, vis-à-vis la fonderie de canon, qu'elles ont visitée, ainsi que les établissements de MM. Poncelet et Cockerill, au quel St. Léonard.

Comme les jours précédents, la ville a été illuminée; on a surtout remarqué l'illumination de la citadelle, qui placée sur une hauteur qui domine la ville, produisait le plus bel effet.

Le feu d'artifice avait été annoncé pour dix heures; LL. MM. ne se sont pas fait attendre; une fusée partie de l'hôtel placé en face du rivage Ste. Barbe, et où se trouvaient le Roi et la Reine, a donné le signal, et aussitôt de nombreuses fusées et plusieurs pièces d'artifices d'un assez bon goût, sont venues satisfaire à l'attente de la foule nombreuse qui, non contente de couvrir les quais, avait encore envahi la Meuse, sur laquelle flottait une quantité considérable de bateaux remplis de monde.

Une circonstance que nous aimons à signaler, c'est qu'il résulte des renseignements que nous avons recueillis, qu'il n'est arrivé aucun malheur, aucun accident, pendant le séjour à Liège de LL. MM.; aucune rixe n'a eu lieu, aucune plainte n'a été faite, et il n'a été non plus rédigé d'office aucun procès verbal pour tapages injurieux ou nocturnes. C'était là un résultat qu'on n'aurait osé espérer, lorsque l'on considère l'accumulation des masses qui se trouvaient sur les divers points de la commune; mais, hâtons-nous de le dire, il est dû surtout aux sages mesures de police prises par notre conseil communal, comme au zèle, au dévouement et à la fermeté que les divers agents de la force publique ont déployé dans leur exécution.

Aujourd'hui 18 août, LL. MM. ont quitté la ville, vers neuf heures et demie. De nombreuses salves d'artillerie ont annoncé leur départ. La troupe formait une haie depuis l'hôtel de M. le gouverneur jusqu'au quai de la Sauvenière.

Le conseil communal tout entier les attendait au Val-Benoît; la S. M. est descendue de voiture, et a témoigné aux personnes qui l'entouraient combien elle était satisfaite de l'accueil qu'elle avait reçu; la Reine leur a adressé à son tour des paroles pleines de bienveillance et a vivement exprimé le plaisir et le bonheur que lui a fait éprouver son séjour parmi nous.

Le Roi et la Reine ont alors pris la route de Huy, aux acclamations de tout le conseil communal, de toutes les autorités et d'une foule d'ouvriers des ateliers de Sclessin. La garde civique à cheval a accompagné LL. MM. jusqu'à Jemeppe.

COURSES DE CHEVAUX.

Les courses du 17 ont offert un très vif intérêt par le nombre de chevaux qui ont pris part à la lutte, par la faible distance qui les séparait lors de leur arrivée au but et par les nombreux paris que des courses particulières entraînent toujours.

Des difficultés s'étaient toutefois élevées, et le jury avait eu, le matin même du 17, deux difficultés à résoudre.

La première était relative à l'art. 6 du règlement indiquant le titre: *Pour les chevaux indigènes et du continent*, et portant que les seuls prix remportés qui ne donnent pas lieu à augmentation du poids, sont ceux obtenus dans une lutte entre chevaux d'un même pays.

Il résultait de la lettre de cette disposition, qu'un cheval né dans le pays, vainqueur dans d'autres courses, ne porterait pas plus de poids que le vaincu.

Mais le jury, si nous sommes bien informés, a sagement décidé que la disposition n'était applicable qu'aux chevaux nés dans la Belgique concourant avec des chevaux nés dans d'autres pays du continent.

La seconde concernait la course pour laquelle la société d'encouragement pour l'amélioration des courses de chevaux en Belgique, accorde 1,000 frs., auxquels la ville ajoute 500 frs.

Une résolution de l'assemblée générale de cette société, ignorée jusqu'aujourd'hui de la commission des courses, portait que nul ne pourrait lutter dans des courses pour lesquelles la société aurait accordé un prix s'il n'en était membre. M. Spitaels, dont le cheval était inscrit, ne fait pas partie de la société. Le jury a, croyons-nous, décidé que si la société fait valoir son droit, la ville complètera le prix.

La course dite *la Paule*, qui consiste en une épreuve, a été des plus animées. Cinq chevaux y ont pris part. (Prix 800 frs. et 100 frs. à fournir par les concurrents.)

Elisondo, appartenant au baron de Landsberg, vainqueur déjà avant hier, est arrivé le premier.

Morisson le second.

Caben Boy le troisième.

Young Schakspar le quatrième.

Désirée, appartenant au comte de Hompêche, le cinquième.

Elisondo a mis 3 minutes 48 secondes pour faire les deux tours.

Des courses des 15 et 17, celle-ci a été la plus rapide.

En vertu d'une disposition du règlement qui impose au propriétaire du cheval gagnant de le céder pour 2,500 frs., M. Cockerill a acquis *Elisondo* et a retiré sa mise de cent francs.

Quant à la course de chevaux de selle montés par le propriétaire ou un amateur (prix une selle anglaise avec bride et mors), elle devait avoir lieu entre trois chevaux; mais Harriet de M. Victor Bauchau a été retirée.

Stag, appartenant à M. le comte de Hatzfeld, a été montée par M. Surmond, fils du directeur de la monnaie à Utrecht, et une jument sans nom, l'a été par M. Servais Simon. Ce dernier a été bienôt distancé, et les deux tours de l'arène ont été parcourus par M. Surmond, seul concurrent, en cinq minutes.

La course particulière entre *Prométhée* de M. Cockerill, et *Waverer* de la Société verviétoise, a été la plus brillante.

Le premier de ces chevaux ne l'a emporté que d'un peu moins d'une tête, et a terminé son épreuve (deux tours) en 4 minutes 1 seconde.

Le vase en vermeil destiné au vainqueur d'une course de chevaux de toutes races, a été gagné par *Lampo*, appartenant à Son Altesse Royale le prince Frédéric de Prusse; il avait pour concurrent *Flight*, *Caben Boy* ayant été retiré; *Lampo* a fait sa première épreuve en 3 minutes 52 secondes.

Pour la deuxième épreuve *Flight* a également renoncé au combat, et *Lampo* a mis pour parcourir seul deux fois l'arène 4 minutes 39 secondes.

Le vase a été remis au représentant du prince Frédéric de Prusse.

Une nouvelle course particulière a eu lieu entre *Désirée* du comte de Hompêche et *Miss Clary*, de la Société de Nerviers. *Désirée* a été victorieuse; elle a fait un seul tour (il n'y avait rien de plus d'exigé) en 1 minute et 36 secondes.

Quant à la course de chevaux de races étrangères nés et élevés dans le pays, trois chevaux ont concouru. A la première épreuve, *Sophie*, du colonel Hotton est arrivée la première, et a mis 4 minutes 17 secondes.

Les deux autres chevaux étaient: *Moonraker* de M. Prosper Spitaels, et *Rebecca* du comte de Hompêche.

Avant la seconde épreuve entre ces trois chevaux, une course particulière est venue de nouveau varier les plaisirs du public.

M. Bauchau, de Namur, montait *Harriet*, retirée à la course de chevaux de selle; il devait peser par convention 75 kilogrammes.

MM. le comte Vilain XIV et de Caters montaient sans poids désigné *Chatain* et *Off's*. Un tour de l'arène a eu lieu et *Harriet*, arrivée la première, a mis 2 minutes 15 secondes; mais M. Bauchau, lorsqu'il a été repesé, portait un demi kilogramme de moins que son poids obligé, et au lieu de gagner il a perdu. L'erreur provient, paraît-il, de ce que son jockey avait négligé de placer sous la selle une couverture avec laquelle il s'était fait peser.

A la seconde épreuve des chevaux de races étrangères nés et élevés dans le pays, *Sophie* est une deuxième fois arrivée la première, et a mis 4 minutes 57 1/2 secondes.

Les 2500 frs. de prix et 200 frs. de mises, ont été remis à M. le colonel Hotton.

Lorsque LL. MM. pendant le bal de l'hôtel de ville, s'approchèrent du balcon pour répondre aux acclamations de la multitude, elles aperçurent la principale fontaine du Marché placée en face de l'hôtel de ville, que l'on avait brillamment illuminée.

Immédiatement après leur apparition, des feux de Bengale de différentes couleurs s'échappèrent de la gueule des quatre lions placés aux angles de la fontaine. Cette illumination subite, électrisant la foule, fit redoubler les cris et les acclamations. LL. MM. parurent sensiblement touchées de ce bruyant et unanime accueil.

La commission administrative des prisons de Liège se proposait d'adresser à S. M. ses doléances sur l'état de délabrement des prisons de cette ville, contre lequel on réclame depuis vingt-cinq ans; mais inscrite tardivement, elle n'a pu être admise près de S. M.

On sait au reste que la commission, à qui est confiée cette branche importante de la sûreté publique, s'occupe avec zèle de la réalisation de son projet, d'établir à Liège une prison entièrement neuve.

Un terrain convenable sous tous les rapports a été désigné par cette commission au gouvernement; on attend la réponse du ministre de la justice; espérons que, cette année au moins, les fonds nécessaires pour cette construction, seront portés au budget de l'état, exercice de 1836.

La réponse du Roi à l'allocation de M. le recteur de l'université permet d'espérer que la sollicitude royale n'abandonnera pas les universités de l'état.

Nous avons les premiers, à l'occasion des dernières nominations faites à Liège et à Gand, représenté la nécessité de sortir de la fausse voie où l'on est entré. Les paroles énergiques et mesurées prononcées par M. le bourgmestre Jamme, au nom du conseil communal, ont vivement fixé l'attention de S. M. sur cet objet important.

S'il y a des mesures qui ne peuvent être adoptées qu'au moyen d'un changement dans la loi organique, que M. le ministre de l'intérieur veuille bien s'en occuper. Mais nous croyons que les torts sont ici seulement du côté de M. le ministre; une modification à la loi n'est nullement nécessaire pour déterminer de bons choix de professeurs; une simple mesure réglementaire peut prescrire des examens pour la réception des étudiants qui entreprendraient des études régulières et complètes.

Si l'on permet indistinctement à tout jeune homme qui se croira les connaissances nécessaires, de venir se faire inscrire et suivre pendant plusieurs années les cours de l'université, on n'aura que de très-mauvais étudiants et pour résultat que de très-faibles études: il convient aussi d'éclairer une foule de parents qui s'imposent des dépenses très-fortes, même des sacrifices, pour entretenir leurs enfants à l'université. Combien de jeunes gens ont abandonné une carrière utile, lucrative, pour se vouer à une profession scientifique sans avoir les connaissances préliminaires indispensables, qui en ont été réduits plus tard à traîner une existence inutile, à charge à leurs parents et à eux-mêmes, et qui auraient également servi leurs intérêts et la société en ne se décidant qu'après un examen, pour le choix si difficile d'un état!

Aujourd'hui, quand on a appris un peu de latin, et qu'on sait lire les caractères grecs, que l'on connaît les quatre règles de l'arithmétique, on voit de malheureux jeunes gens, *sûrs de leur mérite*, venir s'asseoir sur les bancs universitaires; heureux si les conseils de leurs parents ou de leurs amis, ou leurs propres lumières, viennent les avertir à temps!

Ainsi, veut-on voir les universités de l'état prospérer, il est urgent, indispensable, de rétablir promptement les examens d'entrée, unique gage des fortes études et de la splendeur de nos établissements supérieurs d'instruction.

Plusieurs journaux ont parlé du voyage de M. Nothomb en Angleterre. On sait que son objet est de s'éclairer sur toutes les parties de l'administration des chemins de fer. L'exploitation de la route d'Anvers à Bruxelles est déjà un objet fort important; mais il va le devenir bien davantage encore par suite de l'ouverture des trois sections de Gand, de Louvain et de Tirlemont, et quelques mois après, comme nous avons droit de l'espérer, par l'inauguration de la section de Liège. Jusqu'ici, deux grandes cités seulement ont été mises en rapport; bientôt les principales villes du royaume vont se trouver reliées entre elles. Il ne s'agira donc plus de transporter quelques centaines de voyageurs; mais, on peut le dire, des populations entières et le transport des produits des diverses branches de notre industrie, viendront donner au rail-way belge un mouvement, une activité tout à fait inconnus sur notre continent. En présence de cet avenir, et comme nous nous sommes déjà bien trouvés des conseils de M. Stephenson, M. le ministre des travaux publics a senti qu'un voyage en Angleterre, où il existe déjà, depuis plusieurs années, de grandes lignes de chemins de fer, pouvait avoir beaucoup d'utilité. Là l'expérience a dû former des hommes habiles, qu'il serait bon de consulter et de voir à l'œuvre. Il va s'agir, pour l'administration de la route en fer, de la construction de nouveaux moyens de transports, et entr'autres des machines, des waggons, de toutes sortes et de toutes les formes, qui vont devenir nécessaires pour voiturier les marchandises; l'existence des plans inclinés sur quelques points de la route, exigent aussi qu'on prenne toutes les précautions propres à prévenir les accidents, et certes, il sera utile pour ces divers objets de voir ce qui existe chez nos voisins d'outre-mer. Le transport des marchandises va également donner lieu à la construction de bâtiments et de magasins nouveaux; on cite avec éloge les constructions anglaises, qui se recommandent sous le rapport de la bonne distribution, de l'élégance et de l'économie, elles pourraient servir de modèles pour ce qui se fera chez nous. On conçoit aussi que l'augmentation considérable de voyageurs rendent indispensable de nouveaux réglemens d'ordre, afin de prévenir tous les inconvénients qui pourraient résulter d'une trop grande affluence. Sous ce point de vue encore, il est sage d'aller étudier ce qui se fait dans un pays qui a pour lui plusieurs années d'expérience. Enfin il n'est pas jusqu'aux formes de la comptabilité, adoptée par l'administration du rail-way anglais, dont on ne puisse tirer parti, car dans une vaste entreprise comme celle du chemin de fer, il est convenable d'adopter un mode de comptabilité clair et d'une vérification facile. On sait que nous ne pouvons indiquer ici tous les points sur lesquels porteront les investigations du ministre belge; mais nous en avons dit assez pour faire apprécier l'utilité du voyage de M. Nothomb.

On comprend qu'un ministre, qui avait des idées générales sur toutes les parties de l'administration qui lui est confiée, ne peut toutefois posséder toutes les connaissances techniques des hommes de l'art, ni s'occuper de tous les détails; M. Nothomb a senti cependant qu'il fallait rendre son voyage aussi fructueux que possible, et à cet effet il s'est fait accompagner d'hommes spéciaux qui doivent s'instruire, chacun dans leur sphère, de tout ce qu'il est nécessaire de connaître pour importer en Belgique le système complet de l'exploitation des chemins de fer en Angleterre. Ainsi M. le ministre des travaux publics a amené avec lui, MM. Vilquin, inspecteur général des ponts et chaussées; Philips, chef de division au département des travaux publics; de Ridder, l'un des directeurs du chemin de fer; Strens, contrôleur; Syus, architecte; et enfin un messager, recommandé par sa longue expérience. C'est, comme on voit, un voyage fort bien entendu, et qui sera fécond en résultats utiles pour le pays. Il fournit aussi une nouvelle preuve du

ADJUDICATION DEFINITIVE,

PAR
SUITE DE SURENCHÈRES,
D'UNE
FERME ET BIENS,
SIS
A REVILLE, PRÈS LIÈGE,
ET
D'UNE MAISON,
RUE DERRIÈRE LA MADELAINE.

MARDI 22 août 1837 à deux heures de relevée, M^e PARMENTIER, notaire, procédera au bureau de la justice de paix de canton du Sud de la ville de Liège, rue mont St-Martin, n^o 607,

A LA VENTE DÉFINITIVE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, SANS AUCUNE RÉSERVE.

- 1^o D'UNE FERME, AVEC 4 BONNIERS de jardin, prairie et terre, formant un ensemble, exploitée par les époux Denis-Frankson, mise à prix y compris le capital d'une rente, fr. 16,554 30
- 2^o De 5 verges grandes de terre, sise à Wez commune de GRIVEGNÉE, mise à prix fr. 787 50
- 3^o D'UNE MAISON, n^o 129, avec cour et dépendances, sise rue derrière la Madelaine, à Liège, occupée par l'épouse Chapeauville. Mise à prix, y compris le capital d'une rente, fr. 5800 00

VENTE DÉFINITIVE

ET SANS RESERVE DE SURENCHÈRE.

LUNDI, 21 AOUT 1837, à trois heures de l'après-dîner, le notaire MOXHON VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude,

SUR LA MISE A PRIX DE 13,000 FRANCS,

UNE MAISON,

SISE A LIÈGE, SUR LA BATTE, N^o 1100,

PORTANT L'ENSEIGNE DU RENARD,

Composée de deux corps de bâtimens séparés par une cour, l'un donnant sur la Batte, l'autre sur la rue de Foulons, joignant du levant à madame veuve Mommeriz, propriétaire de l'hôtel du Lièvre, et du couchant à M. Thiriart.

Cette maison est avantageusement située pour le commerce et bien achalandée; l'acquéreur pourra en jouir le jour de la vente.

S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON. 1536

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

Vu les lois du 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'art. 3 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes :

« Art. 3. Les demandes en concession ou en extension publiées antérieurement à la promulgation de la loi du 2 mai, et auxquelles l'art. 13 de cette loi n'est pas applicable, seront publiées et instruites de nouveau, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface de la manière indiquée au titre IV, section 1^{re}, de la loi du 21 avril 1810. »

Attendu que le sieur Ferdinand Frankson, agissant pour et au nom de la Société de Cowette et Lonette a déclaré persister dans la demande en concession, formée par lui, le 1^{er} octobre 1831, laquelle demande appartient à la catégorie prévue par l'art. 3 de l'arrêté royal précité.

Arrête :

Les publications de ladite demande seront renouvelées, pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface.

AVIS IMPORTANT.

LA PREMIÈRE VENTE QUI AURA LIEU SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT A VIENNE, EST CELLE DES

DEUX PALAIS DE WIEDEN

D'UNE SOMME TOTALE DE

DEUX MILLIONS 182,500 FLORINS V. DE V.

IRRÉVOGABLEMENT LE 21 OCTOBRE PROCHAIN.

Une Action frs. 20.—Sept Actions y compris Une Rouge gagnante à frs. 120.

S'ADRESSER DIRECTEMENT A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE

LÉOPOLD DEUTZ ET Cie., à Mayence s. l. Rhin.

Les articles 2 et 3 de l'ordonnance du 8 octobre 1831, continueront à être exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales chargées d'assurer lesdites publications.

En séance à Liège, le 1^{er} août 1837.

Présens : MM. baron Vandenstein, gouverneur, Delfosse, Scronx, Boussemart, Gouvy, Lhoneux, et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :
Le greffier provincial,
F. N. J. Warzée.

DEMANDE EN EXTENSION

DE CONCESSION DE

MINES DE HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE
312 BONNIERS 38 PERCHES ET 14 AUNES CARRÉS,

DÉPENDANS DES COMMUNES DE

QUEUE DU BOIS, RETINNE, FLÉRON ET BEINE

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 1^{er} octobre courant, sous le n. 1388, du répertoire particulier, le sieur Ferdinand Frankson, de Fléron, agissant pour et au nom de la Société Cowette et Lonette, a formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sur des terrains d'une étendue superficielle de 312 bonniers 38 perches et 14 aunes carrés dépendants des communes de Queue du Bois, Retinne, Fléron et Beine et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant de l'angle Sud-Est de la prairie du sieur Lambert Delseme, au hameau de Waoury, commune de Queue du Bois, par une ligne droite longue de 1063 aunes se terminant au chemin de Liège à Herve à la rencontre d'un ruisseau près de la maison des enfants de feu le mayeur Labrye.

A l'Est, par une deuxième ligne droite longue de 1142 aunes aboutissant à la jonction des chemins de la Basse-Retinne et de Vaux à la petite Campagne; puis par une troisième ligne droite longue de 1793 aunes tirée sur l'angle Est de la maison de la Dlle Dumoulin, à la clef, et se terminant au milieu de la chaussée de Liège à Aix la Chapelle.

Au Sud, prenant alors cette chaussée et la continuant jusqu'au chemin de la Neuville près de la ferme du sieur Ferdinand Frankson.

A l'Ouest, suivant ensuite le chemin de la Neuville et ses sinuosités jusqu'à la maison Beaujean; de cette maison par une quatrième ligne droite de 214 aunes se terminant à la maison du sieur Léonard Varlet; de ce point par une cinquième ligne droite longue de 86 aunes finissant à la maison du sieur Mathieu Jamsis; de là par une sixième ligne droite longue de 120 aunes, se terminant à la maison du sieur Lambert Thonnard; puis par une septième ligne droite longue de 82 aunes se terminant au chemin du moulin sous Fléron, suivant alors une petite ruelle jusqu'à la maison du sieur Jean Defaweux, près du ruisseau de Genfosse, que l'on suit également jusqu'à la rencontre des haies qui séparent les prairies des sieurs Beaujean et Haquet; longeant alors ces haies jusqu'à la grange du sieur Kiquet au chemin de Genfosse, suivant ensuite les chemins de Genfosse au Heid du chêne et de Fléron à la Croix Bolette et leurs sinuosités, jusqu'à ladite Croix; de là continuant à suivre ce dernier chemin jusqu'à celui de la Queue du bois à Waoury, que l'on suit également jusqu'à l'angle Sud-Est de la prairie du sieur Lambert Delseme, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers dix cents par bonnier métrique et annuellement.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810,

ET DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 18 SEPTEMBRE 1818 ET D'APRÈS LA DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE DU 11 JUILLET 1820.

Arrête :

1^o Les bourgmestres de Liège, Queue du Bois, Fléron, Beine et Retinne, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence, seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois

de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres prénommés.

En séance, à Liège, le 8 octobre 1831.

Présens : MM. Tielemans, gouverneur-président; baron de Lamberts, Bellefroid, Delcœur, Boussemart, Waltery, et F. N. J. Warzée, greffier des états.

Pour expédition conforme :
Le greffier provincial,
F. N. J. WARZÉE. 1537

BOURSES.

PARIS, LE 16 AOUT.

Cinq pour cent.	110 70	Esp. D. diff. s. int.	7 1/4
Trois pour cent.	79 20	Dt. pas. s. int.	4 3/4
Act. de la B. de Fr.	53 1/2	Belg. Empr. 1832	103 1/2
Napl. Cert. Falc.	96 90	Banque de Belg.	1415 00
Esp. Ardoin 1831	21 3/4		

LONDRES, LE 15 AOUT.

3 ^o consolidés	91 7/8	Espagne. Cortès.	20 3/8
Bel. em. 1832 C. D.	53 1/2	Différées.	10 1/2
Holl. Dette active.	53 1/2	Passives.	10 1/2
Portugais, 5 p. c.	39 1/2	Russie.	10 1/2
Id. 3 p. c.	21 3/4	Bésil. Empr. 1831.	10 1/2

AMSTERDAM, LE 16 AOUT.

Holl. Dette active.	100 3/4	Inser. au gr. livre.	66 5/8
Dito 2 1/2.	52 1/16	Certifi. à Amst.	96 1/8
Différée.	53 1/2	Pologne. L. fl. 500f.	135 1/2
Billet de change.	22 3/4	Lots de fl. 50 f.	100 1/2
Syndic. d'amort.	93 7/8	Espagne. E. Ard.	49 9/16
3 1/2.	76 1/8	Dito grd.	10 1/2
Soc. de comm. F. B.	164 1/2	Dette différ. anc.	10 1/2
nouvelle.	104 1/8	nouv.	10 1/2
Russie, H. et C. 5	104 1/8	passive.	5 1/4
1829, 5	104 1/8	Autriche. Métal. 5.	100 1/2

ANVERS, LE 17 AOUT.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	NAPLES. Cert. Falc.	91 1/2
Det. différ.	45 1/2	STAT-RO. Lev. 1832.	100 1/2
Emp. de 48 mill.	101 1/2	An. 1834.	97 1/2
HOLL. Dette active.	53 1/2		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	104 3/8		
Lots de fl. 100.	100 1/2		
de fl. 250.	428 1/2		
de fl. 500.	630 1/2		
Polog. Lots fl. 500.	115 3/4		
de fl. 500.	134 1/2		
BRESIL. E. à L. 1834.	85 1/4		
ESPAG. Empr. 1834.	18 5/8 3/8 1/2		
D. diff. 1834.	10 1/2		
Dit. p. 1834.	10 1/2		
Dette différ.	7 1/2		

CHANGES.

Amst., c. jours.	pair
Rotterd., Idem.	1 1/2
Paris, Idem.	18 av.
de 2 mois.	5/8 av. p.
Lond. p ^r Estr. c. j.	4 1/3 1/2
de 2 mois.	39 1/4 1/2
Ham. p ^r 40 Hb. c. j.	35 3/16
de 2 mois.	35 1/2
Bruxelles et Gand.	14 1/2

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 17 AOUT 1837.

Par suite de la baisse à Paris et à Londres, l'Actif Espagnol a été faible à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 13 7/8 3/4 5/8 1/2 3/8 et reste 18 1/2 argent au comptant.

Primes à un mois 1/2 1/2 dont 1/4 oyo et papier. On a fait passablement d'affaires.

BRUXELLES, LE 17 AOUT.

COURS		Act. des Hauts-F.		144 1/2	A
Emp. Rotsch.	101 3/8	Act. Charb. Flenu.	135 1/2	A	
Fin cour.	101 3/8	Act. Banq. fonc.	98 7/8	P	
1836, 4 1/2.	92 3/4	Act. Ch. H. et W.	116 1/2	A	
Fin cour.	92 3/4	Act. Entr. Indust.	130 1/2	A	
Dette activ. 2 1/2.	53 1/4	Act. Ch. Lev du F.	130 1/2	A	
E. de la ville 1832	99 1/2	Act. S. d'Ougrée.	100 1/2	A	
Dette active holl.	52 3/4	Act. S. Sars-Lonch.	100 1/2	A	
Rente domaniale.	97 1/4	Act. Che. de fer.	100 1/2	A	
BRESIL 1834.	85 1/4	Act. S. de Venne.	100 1/2	A	
AUTRICHE. Métall.	104 3/8	Act. bat. à V. Anv.	100 1/2	A	
ROME. 1832.	101 3/4	Act. S. St. Léona.	100 1/2	A	
NAPLES. Falconnet	91 1/4	Act. S. Chatelin.	100 1/2	A	
Banque Tav.	100 1/2	Act. S. Verrieres.	100 1/2	A	
PORT. Dona Maria.	100 1/2	Act. Eol. gaz. rés.	100 1/2	A	
ESPAG. Ard. 1834.	18 1/2	Act. S. Raffinerie.	114 1/2	F	
Fin cour.	18 1/2	Act. Verr. Charl.	111 1/2	A	
gros. pièces.	20 1/2	Act. Expl. l'Espér.	110 1/2	A	
pr. 1 m. d. l.	20 1/2	Act. des Brasseries.	100 1/2	A	
différée 1834.	10 1/2	Act. Librairie H.	100 1/2	A	
anc.	10 1/2	Act. Typogr. W.	100 1/2	A	
dette passive.	10 1/2	Act. Fabr. Tapis.	100 1/2	A	
CHANGES.		Act. Fabr. de fer.	100 1/2	A	
AMST. ct. jours.	118 1/2	Act. Mutual. ind.	113 1/2	A	
LOND. ct. jours.	12 10	Act. C. de Bruges.	100 1/4	P	
PARIS. ct. jours.	118 av.	Act. H. F. Monc.	100 1/2	A	
ACTIONS.		Act. lib. Melne.	100 1/2	A	
Act. Société Gén.	790 1/2	Act. S. act. réun.	101 7/8	P	
Act. id. em. Par.	1672 1/2	Act. S. de Flou.	100 1/2	A	
Act. de la S. de C.	140 1/2	Act. Ebénisterie.	100 1/2	A	
Act. la B. de B.	138 1/2	Act. Librairie Sc.	100 1/2	A	
Act. C. Sam. et O.	105 1/2	Act. Fab. Pianos.	100 1/2	A	

VIENNE, LE 9 AOUT.

Métalliques, 105 5/8. — Actions de la Banque, 377 1/2.

PORT D'ANVERS.—ARRIVAGES DU 16 AOUT.

Le 3 mâts barque prussien Thuseelde, v. de Memel, ch. de bois et graine de lin. — Le bateau à vapeur anglais de la marine royale Firebrand, v. de Londres, avec 2 passagers et une voiture. — Le koff hanovrien Gate Hoffnung, v. de Carlsnerziel, ch. d'orge.

Imprimerie de J.-Bte. Nossezz, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.